

Québec, le 14 septembre 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 12 juin 2015, madame Diane Lamarre, députée de Taillon, inscrivait au feuillet des questions sur la campagne de vaccination contre le méningocoque B dans la région sociosanitaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean (RSS02).

Au cours des 12 derniers mois (du 12 juillet 2014 au 11 juillet 2015), 24 cas d'infections invasives à méningocoque de sérogroupe-B (IIM-B) ont été déclarés au Québec, comparativement à une moyenne de 56 cas au cours des 5 années précédentes (période du 12 juillet 2009 au 11 juillet 2014). Le taux brut d'incidence cumulée pour les 12 derniers mois, tous âges confondus, s'élève à 0,29 pour 100 000. La majorité des cas (n= 15 ou 63 %) sont âgés de moins de 21 ans. C'est à cet âge (0-20 ans) que le taux d'incidence est le plus élevé, soit 0,82 pour 100 000.

Globalement, l'incidence observée au cours de la récente période (12 derniers mois) est, tant dans l'ensemble de la population que chez les jeunes âgés de 0-20 ans, statistiquement inférieure à celle de la période 2009-2014 alors que les taux s'élevaient respectivement à 0,69 et 2,03 pour 100 000. Par rapport à elle-même, aucune région ne présente en outre une incidence accrue (versus période 2010-2014).

Dans la RSS02, deux cas d'IIM-B survenus chez des adultes ont été rapportés au cours des douze derniers mois, comparativement à une moyenne de 11 cas par année (période 2010-2014). Le taux brut d'incidence est de 0,72 pour 100 000, comparativement à 3,90 (2010-2014).

Le bilan épidémiologique préliminaire, réalisé en avril 2015 par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), semble démontrer une efficacité de la campagne de vaccination au-delà des variations naturelles de l'épidémiologie de ces infections. Un bilan épidémiologique final est attendu en 2016.

... 2

Le 21 mars 2014, le Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) a recommandé une intervention de contrôle régionale visant la réduction du fardeau des IIM-B se limitant à la RSS02. L'intervention réalisée était une vaccination ciblée (qui s'est terminée le 31 décembre 2014) dans le but d'obtenir des résultats rapidement (et éventuellement une immunité de masse). Elle a visé les personnes âgées de 2 mois à 20 ans inclusivement.

Au printemps 2015, le CIQ a dû également se prononcer sur la pertinence d'une intervention visant à contrôler une incidence jugée élevée d'IIM-B dans la région sociosanitaire de Chaudière-Appalaches (RSS12). Dans un avis déposé le 28 avril 2015, le CIQ n'a pas recommandé la tenue d'une campagne de vaccination ciblée contre les IIM-B. L'analyse épidémiologique de l'incidence des IIM-B, qui a prévalu durant les dernières années dans la RSS12, indique que le seuil d'hyperendémicité n'a pas été atteint, contrairement à ce qui avait été observé dans la RSS02 entre 2006 et 2013. En outre, dans cette région, aucun agrégat de cas au niveau sous-régional ne répond à la définition du seuil d'éclosion durant la dernière année.

Aussi, l'évaluation de tous les arguments en faveur ou en défaveur d'une intervention vaccinale ciblée dans la RSS12 indique qu'une position attentiste serait de loin préférable à une décision de vacciner d'emblée un groupe particulier dans un territoire donné. Le CIQ recommande donc de ne pas intervenir pour l'instant et de suivre, de manière attentive, l'évolution de la situation dans la RSS12, mais également dans la région de la Capitale-Nationale et pour l'ensemble du Québec. Advenant une évolution de la situation vers une augmentation de l'incidence, une nouvelle évaluation devrait être faite.

L'avis du CIQ sur l'inclusion du vaccin contre les IIM-B est attendu au courant de 2016 à la lumière des résultats du bilan épidémiologique final suivant la campagne de vaccination réalisée à la RSS02. Le ministère de la Santé et des Services sociaux se positionnera sur cet aspect après avoir analysé l'avis des experts de l'INSPQ.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette